

Réunion du 14 décembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai  
ent  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurat  
ion(s) :

Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Michèle ESCHLIMANN

**N° CD/2015/123 - Personnes âgées - 44**  
**Objectif d'évolution des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- adopte les dispositions du présent rapport relatives à l'objectif global d'évolution des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2016, qui seront traduites dans le budget primitif 2016,
- fixe l'objectif d'évolution des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux tarifés à 1,68 % pour 2016 selon le détail du tableau figurant en annexe,
- fixe le plafond du point GIR dépendance à 6,7 € pour les conventions prenant effet au 1er janvier 2016.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151214-lmc196888-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 18/12/15